



Arrestation sur la bande d'arrêt d'urgence

Par **Francis69**, le **27/04/2015** à **18:53**

Bonjour

Pouvez vous m indiquer si les gendarmes ont le droit d arretez pour verbaliser pour excès de vitesse de moins de 30 km/h sur une bande d arrêt d urgence d une autoroute alors que l on se trouve a 300 metre d une sortie !

N y a t il pas une mise en danger de la vie d autrui quand on connait l esperance de vie reduite sur ces dites bande d arrêt d urgence ?

Et qu il n y avait pas de refus d obtemperer, je suivais leur vehicule qui m indiquait de le faire !

Ils aurait donc pu m immobiliser en toute securite 300 metres plus loin !

Salutations

Par **domat**, le **27/04/2015** à **20:48**

bjr,

effectivement la bande d'arrêt d'urgence n'est pas prévue pour permettre l'arrêt d'un véhicule ayant commis une telle infraction mais ce n'est pas un argument pour contester votre infraction si c'est votre idée.

vous pouvez en faire part aux responsables de la gendarmerie de l'autoroute concernée.

cdt

Par **razor2**, le **28/04/2015** à **11:03**

Bonjour, même réponse, vous ne pourrez pas contester un éventuel pv sur ce motif.